MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

LE MONTJOIE

Le petit journal de notre municipalité

AOÛT 2019

Où il fait bon vivre !

HÔTEL DE VILLE
1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité ou d'Internet,
vous pouvez joindre la Municipalité
aux numéros 450-269-3247 ou 450-269-2257

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE - SAISON ESTIVALE

du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Vendredi de 8h30 à 12h00 **PM fermé**

Retour à l'horaire régulier dès septembre
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Sécurité incendie	4
Environnement et hygiène du milieu	5
Urbanisme, zonage et mise en valeur du territoire	6
Loisirs, culture	8
Vie communautaire	10
Calendrier	12

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web au
www.saint-telesphore.com

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous, j'espère que vous profitez bien de l'été.

Le 13 septembre prochain, il me fera plaisir de recevoir tous nos bénévoles pour un souper afin de les remercier de leur implication au sein de la Municipalité et pour le bénéfice de notre communauté.

Je remercie monsieur Daniel Landry, inspecteur municipal et madame Manon Cuillerier, secrétaire-trésorière adjointe pour l'excellent service qu'ils ont tous les deux offert aux citoyens de la Municipalité et leur souhaite beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions.

Je souhaite la bienvenue à notre nouvel inspecteur municipal, monsieur Louis Halde. Il occupera les fonctions d'inspecteur en urbanisme et en environnement. Il se fera un plaisir de vous servir lors de vos prochaines visites à l'hôtel de ville.

Le poste de secrétaire-trésorière adjointe est toujours vacant, nous espérons pouvoir le combler dans les plus brefs délais. En attendant, madame Carole Lauzon, secrétaire, sera heureuse de vous accueillir à la réception.

Je tiens également à remercier et à féliciter la Maison de la Famille pour l'excellent travail accompli auprès de nos jeunes au camp de jour. Étant donné le succès de cette année, le camp de jour reviendra l'an prochain.

Je profite de l'occasion pour souhaiter une Bonne rentrée à tous !

Yvon Bériault, maire.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil ont lieu les 2e mardi du mois.
La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra
le 10 septembre 2019 à 19h30.

Les séances du conseil se tiennent à la salle du Centre communautaire. Tous les citoyens sont les bienvenus. Après la séance, vous êtes invités à échanger avec les membres du conseil.

Les procès-verbaux des séances municipales peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte.
3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, notamment les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Informations sur les services communautaires

SOUPER DES BÉNÉVOLES

La semaine des bénévoles qui a eu lieu du 7 au 13 avril dernier visait à remercier, sensibiliser, recruter, reconnaître les bénévoles et à promouvoir le bénévolat.

La semaine de la municipalité qui aura lieu du 8 au 14 septembre prochain, est un évènement qui vise à mettre de l'avant les actions et les valeurs qui caractérisent notre communauté.

La municipalité organise **le vendredi 13 septembre 2019**, un souper offert aux bénévoles des différents organismes de notre communauté, sous forme d'un 5 à 7.

Pour participer à cette soirée, confirmez votre présence en téléphonant au bureau municipal au 450-269-2999 au plus tard le 6 septembre 2019 afin de nous aider dans notre organisation.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER(ÈRE) ADJOINT(E)

Poste permanent, temps plein

Avantages sociaux

Consultez le site Internet de la municipalité au http://saint-telesphore.com/category/offres-demplois/ pour la description détaillée du poste offert.

Vous croyez avoir toutes les exigences requises ? De nouveaux défis dans le monde municipal vous intéressent ? Si oui, faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation par courriel à l'adresse suivante : dg-st-telesphore @xittel.ca.

Seul les candidatures retenues seront contactées.

Des travaux de réfection de la chaussée et de remplacement de ponceau auront lieu au cours des mois d'août et de septembre prochain. Désolé des inconvénients.

Prévoir des entraves à la circulation aux endroits suivants :

- Chemin de la Rivière-Beaudette
- Chemin Saint-Georges
- Chemin de Saint-Télesphore
- Chemin de Dalhousie
- rue du Centenaire
- rue des Frênes
- rue des Peupliers
- montée Cross
- chemin Sainte-Anne
- chemin Saint-André Nord.

L'asphaltage du stationnement de la caserne d'incendie est également prévu.

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

Les statistiques des 10 dernières années démontrent qu'en moyenne 50 décès accidentels surviennent annuellement lors d'incendies de bâtiments. Seulement 42 % des bâtiments incendiés étaient munis d'avertisseurs de fumée fonctionnels.

Le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches

L'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies. Vérifiez régulièrement son fonctionnement, qu'il soit à pile ou électrique.

- Remplacez à chaque fois que vous changez l'heure la pile ou utilisez, si possible, une pile longue durée comme une pile au lithium.
- Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.
- Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée, l'avertisseur de fumée doit être remplacé sans délai.

Comment choisir un avertisseur de fumée

- L'avertisseur de fumée à ionisation est le plus courant. Il s'installe près des chambres à coucher.
- L'avertisseur de fumée à cellule photoélectrique s'installe près de la cuisine, de la salle de bain et des appareils de chauffage, car il déclenche moins d'alarmes inutiles causées par les vapeurs d'humidité ou de cuisson.
- Si un occupant est sourd ou malentendant, il est recommandé d'installer des avertisseurs de fumée qui combinent une lumière stroboscopique et du son.
- Dans les constructions neuves, l'avertisseur de fumée doit être relié au système électrique. Il devrait idéalement contenir une pile d'appoint en cas de panne de courant.
- Le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada doit apparaître sur l'avertisseur de fumée, indiquant qu'il répond aux normes canadiennes.
- L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone. Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut le faire.

Si vous avez des questions concernant l'avertisseur de fumée, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur du service de Sécurité incendie, monsieur. Marc-André Dubé, au 450-802-2468.

Sécurité publique Québec

SAINT-TÉLESPHORE SERVICE INCENDIE

Mi-août : période idéale pour détruire l'herbe à poux

D'ici l'automne, plusieurs personnes vont souffrir de rhinite allergique saisonnière, appelée communément rhume des foins. Le pollen de l'herbe à poux en est la principale cause. La rhinite saisonnière apparaît entre la mi-juillet et la fin du mois de septembre, période pendant laquelle la pollinisation de l'herbe à poux est très forte.

Détruire les repousses de l'herbe à poux à la mi-août

L'herbe à poux pousse au début du printemps (mi-mai) et meurt à la fin de la saison automnale. Sa floraison se fait en plein milieu de l'été. Si vous avez déjà coupé les plants existants en juillet, une nouvelle tonte effectuée à la mi-août permettra de réduire considérablement la quantité de pollen libérée dans l'air.

Comment éliminer l'herbe à poux ?

- Arracher manuellement les plants ou les tondre avant la floraison (tonte à la fin juillet et à la troisième semaine d'août)
- Utiliser du paillis pour empêcher la pousse de la mauvaise herbe
- Améliorer la qualité du sol (terreau, engrais)
- Ensemencer ou planter d'autres végétaux pour concurrencer l'herbe à poux

Pour plus d'information : https://ciusssmcq.ca/soins-et-services/sante-publique-conseils-sante-mieux-etre/sante-et-environnement/herbe-a-poux/

COMPOST GRATUIT

Le compost résultant de la collecte des bacs bruns est offert gratuitement aux citoyens de la Municipalité.

Pour les personnes désirant obtenir du compost, communiquer avec la Municipalité au 450-269-2999 poste 3162 .

Vous devrez apporter des contenants et/ou des sacs pour le remplissage ainsi qu'une pelle. Les petites remorques sont aussi acceptées.

FAUCHAGE DES HERBES HAUTES

Pourquoi faucher son terrain ?

La première raison pour laquelle il est indispensable de faucher son terrain est bien sûr esthétique et personnelle. Un terrain correctement entretenu ou des prairies fleuries sont toujours plus agréables à regarder qu'une terre en friche, où les mauvaises herbes et la ronce invasive prolifèrent dans tous les sens. C'est également un espace de vie supplémentaire, idéal pour profiter des beaux jours.

Mais c'est aussi une obligation encadrée par la loi. D'une part, faucher les herbes hautes en bordure des routes améliore la visibilité des automobilistes, notamment dans les virages, limitant ainsi les risques d'accidents routiers.

Outre les impératifs de sécurité routière, c'est aussi le meilleur moyen de ne pas donner l'impression qu'un terrain est laissé à l'abandon. Vous éviterez ainsi tous les dépôts d'ordure sauvage, intrusions et toutes autres dégradations intempestives.

Enfin, entretenir correctement le terrain réduit les nuisances naturelles et améliore considérablement les relations d'un voisinage, tout en embellissant l'allure du quartier. Vous aurez également la possibilité de développer vos propres éléments de jardin, comme un potager bio, tout en contrôlant la floraison de votre propriété afin d'en tirer un joli décor.

Extrait du règlement municipal numéro 300/02-12 sur les nuisances

Article 4 *"Herbe"*

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par un propriétaire d'un terrain privé occupé par un bâtiment principal ou d'un terrain vacant de laisser pousser des broussailles, de l'herbe ou du gazon à une hauteur supérieure à quinze centimètres (15 cm). Il est aussi interdit d'y laisser tout arbre, branche ou tronc mort.

VENTE DE GARAGE

Les ventes de garage seront permises durant le congé de la Fête du Travail, du 31 août au 2 septembre 2019.
Aucun permis ni droit ne sera exigé.
Profitez-en pour dénicher de petits trésors !

Cependant, **en tout autre temps**, vous devez obtenir un permis aux conditions décrétées par règlement. Consultez les extraits de règlements ci-dessous. L'intégralité des règlements est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

Extraits du règlement numéro 288-09 sur les ventes de garage (RMH 299)

Article 4 *"Permis"*
Nul ne peut tenir ou permettre que soit tenue une vente de garage à moins d'avoir préalablement demandé et obtenu, auprès de la municipalité, un permis de vente de garage.

Article 6 *"Conditions"*
La personne qui détient un permis de vente de garage doit respecter les conditions suivantes :
a) Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique ;
b) Il est interdit de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons.

Extraits du règlement numéro 231-99 régissant les modalités et les droits exigés pour l'émission des permis de ventes de garage

Article 2
Les droits exigés pour l'émission d'un permis de vente de garage sont de 20 $, pour une période de trois (3) jours consécutifs, permise deux fois par année.

Article 3
Toute demande pour obtenir un permis doit être faite au préalable deux (2) semaines avant la vente de garage ou la vente temporaire.

Article 4
Les ventes de garage auront une durée maximale de trois jours consécutifs.

Article 5
Il est interdit à toute personne de faire ou de permettre que soit faite une vente de garage en dehors des périodes permises.

TRAVAUX DE RÉNOVATION
TRAVAUX DE REMBLAI, PONCEAU, FOSSÉ

Si vous envisagez rénover votre maison, que ce soit une transformation, une modification ou un agrandissement, ou si vous désirez effectuer des travaux de remblai, d'installation d'un ponceau ou de remplissage d'un fossé, il est important de vérifier auprès de la municipalité si ce projet requiert un permis de construction. De cette manière, la municipalité pourra s'assurer de la conformité des travaux qui seront effectués, dépendamment des règlements de votre zonage.

Il est important pendant les travaux d'afficher cette autorisation bien en vue sur votre chantier, car l'inspecteur municipal peut passer à tout moment pour vérifier que les travaux sont réalisés conformément au permis émis.

Pour toute demande de permis ou d'information, notre nouvel urbaniste, monsieur Louis Halde, se fera un plaisir de vous servir. N'hésitez pas à communiquer avec lui au 450-269-2999 option 1 ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme-st-telesphore@xittel.ca.

CAMP DE JOUR

La saison estivale du camp de jour s'achève. Félicitations à la Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges pour son organisation. Les jeunes se sont bien amusés avec de nombreuses activités diversifiées.

HORAIRE DU CHALET DES LOISIRS

Parc André-Leblanc
1600, chemin de Saint-Télesphore

Le chalet des loisirs est ouvert à tous les jours jusqu'au 14 octobre 2019.

L'horaire du chalet s'établit comme suit :
Semaine : de 7h à 22h
Fin de semaine : de 9h à 22h.

L'horaire de la fin de semaine s'applique lors de congés fériés.
Cependant, pendant la période scolaire, le chalet ferme à 21h au lieu de 22h.

COURS D'ARTS MARTIAUX

S.CÔTÉ JIU-JITSU
Membre de L'AJJS
(Association de Jiu-Jitsu du Suroit)

QU'EST-CE QUE LE JIU-JITSU ?
Auto-défense, Judo, techniques de frappes, Grappling (techniques au sol), contrôles articulaires, discipline, souplesse et conditionnement physique.

Apprentissage respectant le rythme de chacun.

Endroit : Salle communautaire, St-Clet (4 du Moulin)
Les lundis et mercredis soirs à partir du 9 septembre.
18h30-19h30 enfants, 5-12 ans
19h30-21h00 adultes, 13 ans et plus

- Coût session automne : enfants et adultes 145$ (sept à dec)
- Accès aux autres écoles affiliées sans frais supplémentaire
- Coût d'affiliation annuel inclus
- Rabais pour famille de 2 ou plus
- Gi (costume) en sus et à prix abordable
- Frais de passage de grade en sus

Possibilité de paiement mensuels à 40$/mois +15$ affiliation annuel

1er cour d'essai gratuit

Pour plus d'information ou pour inscription :
Shihan Stephen Côté, ceinture noire 6e dan (39 ans d'expérience)
514-799-2096 ou s.cote.jiujitsu@hotmail.com
Facebook : S.Côté Jiu-Jitsu

* Vice-président de l'AJJS (Association de Jiu-Jitsu du Suroit)
* Reconnu par L'AJJIF (All Japan Jiu-Jitsu International Federation)
* Reconnu par la New World Martial Art Association
* Certification du programme national des entraîneurs

Inscription possible en tout temps

AJJS 柔術 柔術 S.CÔTÉ JIU JITSU

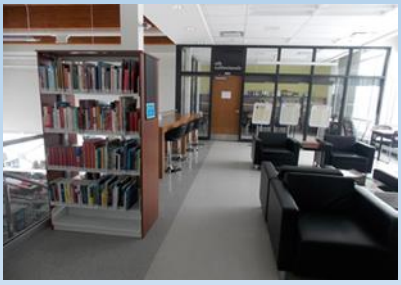

BIBLIOTHÈQUE ST-ZOTIQUE

Pour connaître l'horaire et toutes les activités, accéder au site de la bibliothèque au http://www.st-zotique.com/bibliotheque/ ou sur sa page Facebook.

Horaire dès le 8 septembre 2019

Lundi	Fermé
Mardi	13 h à 20 h
Mercredi	10 h à 20 h
Jeudi	10 h à 20 h
Vendredi	10 h à 20 h
Samedi	10 h à 16 h
Dimanche	13 h à 16 h

Hébergement La Passerelle est un centre d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale qui œuvre dans la région de Vaudreuil-Soulanges depuis 1996.

Pour rejoindre une intervenante, pour obtenir de l'information, pour déposer une demande d'hébergement, pour le service jeunesse ou externe, veuillez composer le **450.424.6010**.

Ce service est disponible **7 jours sur 7, 24 heures par jour.**

Samedi, 7 septembre (10h30)
Yoga au Vignoble (dégustation de 5 vins)
Billets 40$ en vente chez nos deux partenaires :

- Vignoble de Pomone, 144 chemin de la Rivière Delisle Sud à Coteau-du-Lac, J0P 1B0
- Modo Yoga Vaudreuil, 182 boul. Harwood, Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y2

Joignez plaisir et bonne cause!

MODO YOGA VAUDREUIL

Vignoble de Pomone

Ayant pignon sur rue à Vaudreuil depuis 2000, Vision-Travail offre des services gratuits d'aide à l'emploi pour les gens de 40 ans ou plus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Ce programme, financé par Emploi-Québec, vise à donner un coup de pouce aux chercheurs afin de les aider à réintégrer le marché du travail dans un poste correspondant à leurs attentes.

Pour de l'information supplémentaire, téléphonez au 450 455-5150 ou visitez notre site internet au www.visiontravail.ca.

MARCHE POUR LA FONDATION DE LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES (FMSPVS)

La FMSPVS vous invite à marcher. Non pas pour une simple ballade, mais pour parcourir avec eux une partie du chemin dans la poursuite de la mission de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges. La FMSPVS vous invite à faire ce premier pas, qui mène aux pas de géant, pour que d'autres patients et leur famille puissent y célébrer pleinement et sereinement la fin de la vie.

Vous êtes invités à former des équipes dans la municipalité. Le défi est lancé à nos citoyens.

La Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges offre gratuitement ses soins aux résidents de la région et de ses environs et ce, à proximité de leurs proches et de leur lieu de résidence.

PAROISSE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS
Inscription catéchèse

L'inscription pour les parcours de catéchèse 2019-2020 se fera au presbytère de Saint-Polycarpe samedi le 21 septembre 2019 entre 9h00 et midi. Vous pourrez le faire aussi par téléphone au bureau de la Paroisse à partir du 1er septembre. Pour tous renseignements, contactez Mme Colette Leblanc responsable 450-265-3213.

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés reprendront leurs activités mercredi le **11 septembre** prochain à midi au Centre communautaire de Saint-Télesphore.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE NOUVELLE-LONGUEUIL (SHGNL)

Les Coteaux, Rivière-Beaudette, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore et Saint-Zotique

La SHGNL est fière de vous présenter le nouveau conseil d'administration pour l'année 2019-2020, Madame Pierrette Montpetit, présidente, Madame Gisèle Baroni, vice-présidente, Monsieur Yvan Charlebois, trésorier**,** Madame Lucie Bissonnette, secrétaire, Madame Christiane Ménard-Corneau et Monsieur Jean Desrochers, administrateurs.

La SHGNL a un projet de restauration des croix de chemin. Puisque c'est une partie de notre patrimoine, la SHGNL veut aider à restaurer les croix de chemin qui restent encore sur notre territoire. Si le sujet vous intéresse, on a besoin de vous.

Le 28 septembre 2019, la SHGNL participera conjointement avec le Cercle des Fermières de Saint-Polycarpe à la Journée de la Culture. Venez à la rencontre de vos ancêtres. Vous aurez l'occasion de voir l'exposition de photos anciennes. Vous pourrez débuter votre arbre généalogique, avant de prendre la "pose" dans notre décor ancien.

La vente de volumes sur l'histoire, de recueils de photos ainsi que de cartes postales nous aide au bon fonctionnement de la SHGNL. Merci de votre soutien.

Ouverture du local : mercredi de 13h30 à 16h30 ou sur rendez-vous. Une nouveauté, en septembre, le local sera ouvert le samedi en matinée de 9h00 à 11h30.

Ce sera un plaisir de vous accueillir pour partager vos souvenirs qui deviennent peu à peu notre histoire.

Pour nous joindre : Pierrette Montpetit, présidente au 450-371-4571 ou Gisèle Baroni, vice-présidente au 450-216-0612 ou par courriel au *shgnl@outlook.com*

*1256, Chemin de l'Église (*sous-sol du presbytère de St-Polycarpe, porte arrière)
Saint-Polycarpe, QC J0P 1X0

CALENDRIER MUNICIPAL

AOÛT/ SEPTEMBRE 2019

Séance du conseil 10 septembre 2019 19h30

Collecte résidus alimentaires	Collecte Récupération	Collecte déchets domestiques	Collecte Objets volumineux Encombrants	Pétanque Yoga Vignoble La Passerelle	Repas partagés	Souper des bénévoles	Marche MSPVS Inscription catéchèse

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
18 **AOÛT**	19	20	21 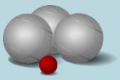	22	23 **Bureau ferme à midi**	24
25	26	27	28 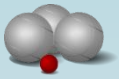	29	30 **Bureau ferme à midi**	31
1er **SEPTEMBRE**	2 **Bureau fermé**	3	4	5	6	7 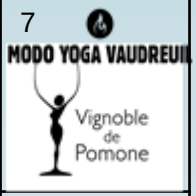
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28